

Mercredi 5 octobre 2022



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} FONTAINE

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (formation de sensibilisation obligatoire)/The Provincial Court Amendment Act (Mandatory Awareness Training)*

M^{me} FONTAINE

(N° 220) — *Loi sur la protection des communications portant sur des questions d'intérêt public (Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc du Roi et la Loi sur la diffamation)/The Protecting Communications on Public Interest Matters Act (Court of King's Bench Act and Defamation Act Amended)*

M. MOSES

(N° 231) — *Loi sur la formation obligatoire des employés provinciaux (racisme systémique et droits de la personne)/The Mandatory Training for Provincial Employees (Systemic Racism and Human Rights) Act*

M^{me} SMITH (Point Douglas)

(N° 241) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation pour la sensibilisation aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Licence Plates for MMIWG2S Awareness)*

M^{me} FONTAINE

(N° 242) — *Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels/The Correctional Services Amendment Act*

M. KINEW

(N° 243) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (employés des plateformes de travail numériques)/The Employment Standards Code Amendment Act (Digital Work Platform Employees)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. ALTOMARE
U. ASAGWARA
M^{me} FONTAINE
M. GERRARD
M^{me} LAMOUREUX
M^{me} LATHLIN
T. LINDSEY
M. MALOWAY
M^{me} MARCELINO
M. MOSES
M^{me} NAYLOR
M. REDHEAD
M. SALA
M^{me} SMITH (Point Douglas)
M. WIEBE

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(50 heures 38 minutes)
(enceinte — Conseil exécutif)
(salle 255 — Finances)
(salle 254 — Santé mentale et Mieux-être de la communauté)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le ministre HELWER

(N° 28) — *Loi sur le paiement sans délai des travaux de construction/The Prompt Payment for Construction Act*

(M. WASYLIW — 19 minutes)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre GOERTZEN

(N° 38) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

M^{me} la ministre SQUIRES

(N° 40) — *Loi édictant la Loi sur les registres des clients dans le secteur de l'hébergement et modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille et la Loi sur l'exploitation sexuelle d'enfants et la traite de personnes/The Hospitality Sector Customer Registry Act and Amendments to The Child and Family Services Act and The Child Sexual Exploitation and Human Trafficking Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M^{me} la ministre SQUIRES

(N° 41) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act*

M. le ministre SMITH (Lagimodière)

(N° 42) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act*

M^{me} la ministre SQUIRES

(N° 43) — *Loi sur la communication de renseignements pour la protection contre la violence de la part d'un partenaire intime/The Disclosure to Protect Against Intimate Partner Violence Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN MARDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M. LAMONT — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative visant à exhorter le gouvernement fédéral à assurer l'équité en matière de financement de la santé pour le Manitoba

23. Attendu :

que le 12 juillet 2022, les premiers ministres des provinces et territoires du Canada ont réclamé à l'unanimité l'augmentation du financement consacré au Transfert canadien en matière de santé et qu'ils n'ont fait aucune mention d'un ajustement de la formule fédérale de financement des soins de santé visant à en rétablir l'équité;

que bâtir un système national de santé publique plus robuste, plus juste et plus réactif exige que les fonds soient consacrés aux besoins les plus criants;

qu'en 2014, des coupes de presque un milliard de dollars dans les transferts en santé ont touché neuf des dix provinces, ce qui signifie que les députés progressistes-conservateurs de partout au pays ont voté en 2007 pour apporter des réductions permanentes au financement de la santé dans leur propre province;

que cette décision a nui directement aux services de santé offerts par la province du fait que sa population des régions rurales et du Nord est dispersée sur un vaste territoire et que le Manitoba est l'endroit où le taux de pauvreté chez les familles est le plus élevé au pays;

qu'avant 2014, la formule servant à calculer les transferts en santé fédéraux aux provinces était basée sur le principe d'équité qui tient compte des coûts additionnels concrets des provinces découlant des facteurs liés à l'âge, à l'état de santé et à la pauvreté de la population ainsi qu'à l'isolement et aux distances de déplacement;

que pendant six exercices le gouvernement fédéral progressiste-conservateur a imposé un plafond à l'égard des transferts fédéraux versés au Manitoba et qu'après la crise financière de 2008, il a transféré le fardeau des coûts et de l'austérité aux provinces;

que le montant total du financement fédéral de la santé a augmenté au Canada et que le rétablissement de l'équité en ce qui concerne la formule du Transfert canadien en matière de santé se traduirait — pour neuf des dix provinces, dont le Manitoba — par une augmentation importante du financement de la santé avant même que le financement global soit revu à la hausse;

que les gouvernements provinciaux ont continué à geler et à sabrer le financement de la santé sous prétexte d'un manque d'argent et qu'ils n'ont pourtant pas eu de difficulté à trouver des centaines de millions de dollars, voire des milliards de dollars, pour faire des chèques aux sociétés alors qu'ils ont connu une augmentation importante du montant total du financement fédéral par l'intermédiaire notamment d'une meilleure péréquation et d'accords sur la santé;

qu'un financement équitable de la santé tenant compte des coûts additionnels liés à des facteurs comme la distance et la santé constitue un modèle plus juste et efficace et permet de veiller à ce que les fonds parviennent aux personnes qui en ont besoin;

que les paiements de transfert et les versements au titre des soins de santé doivent être considérés comme des investissements essentiels à la prospérité du Manitoba et du Canada et à la stabilité globale du pays,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à rétablir l'équité en ce qui concerne la formule du Transfert canadien en matière de santé et que les futurs accords sur la santé veillent à ce que les fonds prévus pour la prestation de soins soient utilisés à cette fin dans le secteur public et non détournés à d'autres fins.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le mercredi 5 octobre 2022, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'alimentation se réunira le mercredi 5 octobre 2022 et, au besoin, le jeudi 6 octobre 2022, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le jeudi 6 octobre 2022 et, au besoin, le mardi 11 octobre 2022, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.
